

Réponse au postulat de M. François Studer et consorts concernant la réfection et le déplacement de la fontaine du chemin du Village

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le mercredi 29 avril dernier, les membres de la Commission Technique (ci-après CT), composée de Madame Ornella Morier et de Messieurs Pierre-Olivier Hornung et François Studer (Rapporteur) se sont réunis, afin d'examiner le rapport mentionné en titre et prendre position. Était également présent, lors de cette séance, Monsieur le Conseiller municipal Patrick Oppliger.

Le présent rapport a pour but d'analyser la réponse de la Municipalité vis-à-vis du postulat lié à la réfection et au déplacement de la fontaine du chemin du Village.

Analyse de la Commission Technique

Du haut de ses 200 ans, la fontaine du chemin du Village a obtenu la note 2 au recensement architectural cantonal. La Municipalité est consciente que des travaux de réfection doivent être entrepris sur cette dernière ainsi que sur son couvert. Au vu des chantiers planifiés sur les parcelles adjacentes, elle a pris la décision de reporter cette intervention à des jours meilleurs. Bien lui en a pris, vu les dégâts engendrés par les engins de chantier lors de la construction des nouveaux bâtiments dans la zone Terreaux – Village.

La Municipalité a poussé plus en avant sa réflexion sur l'environnement de la fontaine, afin de la mettre en valeur. Au lieu de déplacer cette dernière (ce qui impliquerait l'obtention d'une autorisation cantonale), il pourrait être judicieux d'étudier un concept d'aménagement dédié. Cela passerait par une arborisation du périmètre environnant, afin d'amener un peu d'ombrage et de fraîcheur. Par la même, le transit routier sur le tronçon sis entre les chemins de Judée et des Terreaux ne serait plus possible. Ce même tronçon resterait, bien sûr, perméable à la mobilité douce.

Les propositions de la Municipalité, même sans déplacer la fontaine, permettent de répondre au postulat. En effet, la remise en état de la fontaine et de son couvert ainsi que leur mise en valeur correspondent aux points principaux de la demande.

Position de la Commission Technique

À l'unanimité de ses membres, la CT se déclare favorable aux propositions de la Municipalité liées au rafraîchissement de la fontaine et au réaménagement du secteur Village – Terreaux.

Par ailleurs, au vu de ce projet d'aménagement de l'espace public, la CT suggère à la Municipalité d'organiser un concours d'idée afin de trouver un nom pour cette « nouvelle » place de la fontaine ainsi créée.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique, à l'unanimité de ses membres, invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport municipal n° 103/2026 adopté en séance de Municipalité du 9 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission Technique (CT) ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- De dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par M. François Studer et consorts concernant la réfection et le déplacement de la fontaine du chemin du Village

Pour la Commission Technique :



Ornella Morier

Pierre-Olivier Hornung



François Studer, Rapporteur

Romanel-sur-Lausanne, le 14 mai 2026